



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de la santé mentale

Question au Gouvernement n° 3557

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Carles Grelier.

M. Jean-Carles Grelier. Monsieur le Premier ministre, vous semblez avoir découvert ces derniers jours, au détour d'une étude de Santé publique France, la réalité et la gravité de la situation de millions de nos compatriotes cruellement touchés par la maladie mentale. Vous les découvrez alors que, depuis des mois, des professionnels de santé parmi les plus éminents tentent d'appeler votre attention sur ce drame national. Vous le découvrez alors que, depuis des mois, des parlementaires dont je suis consignent la gravité de la situation dans des tribunes, des rapports ou des propositions de loi.

Les chiffres sont glaçants : 73 % des étudiants déclarent avoir été affectés au niveau psychologique, affectif ou physique par les effets du premier confinement, et 33 % des jeunes déclarent avoir eu des idées suicidaires. Comment passer sous silence et ne pas saluer la mémoire de ces milliers de personnes âgées qui, pendant puis depuis le premier confinement, se sont laissées glisser sous le poids de la tristesse, de l'isolement et de la solitude ?

Les universités de Nîmes et d'Aix-Marseille ont mené une enquête recueillant plus de 3 700 témoignages d'individus âgés de 18 à 87 ans, et les résultats sont sidérants : 78 % des personnes interrogées présentent les signes d'un syndrome dépressif léger à modéré.

Lors du Ségur de la santé, où l'on n'a pas été avare de moyens, pas un centime n'a été consacré à la santé mentale – juste l'indication d'une feuille de route pour la bonne conscience. Dans le budget de la sécurité sociale en cours d'examen, pas un centime n'est consacré à la santé mentale (*M. François Ruffin applaudit*) alors que, partout en France, on souffre et on meurt à bas bruit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Même s'il est déjà tard, il est encore possible d'agir et d'abonder le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 des sommes nécessaires à une refonte de la prise en charge de la santé mentale et de la psychiatrie des Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe FI. – M. Brahim Hammouche applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Vous avez raison, monsieur Grelier, de souligner, à l'instar de plusieurs universités, à quel point le confinement a bouleversé nos habitudes de vie et peut-être plus encore celles des étudiants et des jeunes.

C'est pourquoi, dès le premier confinement, les établissements universitaires ont mobilisé une partie des crédits issus de la contribution de vie étudiante et de campus pour accompagner les étudiants. Je salue également le

travail remarquable qu'ont effectué les CROUS – centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires – en mettant en place des mesures d'accompagnement spécifiques, notamment pour retisser du lien social, malgré le confinement.

Je souligne aussi le rôle essentiel des associations, en particulier les associations étudiantes, qui accompagnent les jeunes. Le plus difficile pour les étudiants est parfois de reconnaître qu'ils vont mal et qu'ils ont besoin d'aide. Je salue la mobilisation exceptionnelle de plusieurs dizaines de psychologues dans tous les établissements, sachant que le nombre d'appels a parfois triplé.

La semaine dernière, le Premier ministre a annoncé le renforcement du dialogue entre les étudiants : plus de 1 600 tuteurs, à raison de deux par résidence étudiante, prendront soin de leurs camarades et les appelleront pour vérifier comment ils se sentent, car la prévention par les pairs est importante ; ceux-ci pourront inciter à consulter des psychologues.

M. François Ruffin. Vous ne répondez pas à la question !

Mme Frédérique Vidal, ministre. En outre, nous travaillons en lien avec le ministère des solidarités et de la santé afin de mobiliser des psychologues de ville pour venir en appui de l'action menée concernant la santé mentale des étudiants.

Enfin, je rappelle que le Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé a été créé en 2018 pour et avec les étudiants en santé, qui manifestaient eux aussi leur malaise.

Vous le voyez, Gouvernement, établissements, collectivités, associations, nous sommes tous là pour sauvegarder la santé psychologique des jeunes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3557

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [25 novembre 2020](#)